



Appel à projets interdisciplinaires de l'institut Paris Public Health

Paris Public health (PPH) est labellisé « *initiative interdisciplinaire IdEx Université Paris Cité* ».

Institut de recherche transfacultaire créé en 2020, PPH met au cœur de son fonctionnement la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité afin de répondre aux enjeux majeurs de santé publique de notre société. En collaboration avec plusieurs autres instituts de recherche, PPH a pour ambition d'élaborer des connaissances dans le but d'améliorer la santé des populations humaines.

A cette fin, PPH souhaite notamment faciliter et favoriser la recherche et le travail entre équipes de disciplines différentes au sein d'UP Cité en créant des espaces d'échange, de rencontre et de travail ainsi que des outils et plateformes d'intérêt collectif.

Plus particulièrement, PPH a donc pris la décision stratégique de concentrer les moyens dont il dispose sur un nombre limité de thématiques qui sont des thématiques majeures en santé publique, dont la complexité rend l'approche interdisciplinaire indispensable et sur lesquelles il est possible d'unir les forces multiples au sein d'UP Cité.

Ainsi, trois thématiques prioritaires de recherche ont été choisies par le comité de pilotage de PPH :

- Thématique 1 : Vieillir en bonne santé
- Thématique 2 : Anticiper et Accompagner les évolutions du système de santé
- Thématique 3 : Comprendre et Limiter les impacts de l'environnement sur la santé

Enfin, PPH accorde une place importante aux réflexions portant sur la méthodologie interdisciplinaire en santé publique.

PPH lance donc un appel à projets consistant à financer des actions de recherche répondant à ces diverses thématiques et approches scientifiques.

TYPES DE PROJETS ATTENDUS

Cet appel à projets souhaite apporter son soutien financier aux équipes de recherche d'UP Cité portant des projets interdisciplinaires sur les thématiques suivantes :

- La méthodologie interdisciplinaire en santé publique
- Vieillir en bonne santé
- Propriété et Usages des données de santé
- Prévention et Organisation des soins à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle
- Environnement et santé

Le budget maximum alloué par projet est de 10.000 euros.

La durée du projet doit être de 12 mois.

Pour la campagne 2023, le budget disponible permet de financer au total **7 projets**.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les projets feront l'objet d'une évaluation scientifique par les membres du comité de pilotage sur les critères suivants :

- La qualité scientifique du projet et l'originalité de la proposition ;
- L'adéquation du projet avec les thématiques et approches scientifiques de PPH ;
- La nature interdisciplinaire du projet ;
- La qualité et la faisabilité des livrables sur la période donnée.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comporte :

- Un document scientifique conformément à la trame mise à disposition ;
- Les CV des porteur.se.s du projet qui ne devra pas excéder 3 pages.

Le dossier doit être envoyé **avant le 30 juin 2023 (14h00)** à l'adresse électronique suivante : amel.ghozia@u-paris.fr. Tout dossier reçu après la date et l'heure limites ou incomplet ne sera pas évalué.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat.es s'engagent à rendre compte selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet. Ainsi :

- Les lauréat.e.s s'engagent à participer à une réunion de lancement du projet avec l'équipe administrative de PPH. Durant cette réunion, seront discutés les modalités de la conduite du projet et le type de rapport d'activité attendu en cohérence avec les livrables du projet ;
- La mention « Paris Public Health » devra être attachée à tous les travaux, publications, actions et événements scientifiques réalisés dans le cadre de ce projet.
- Les lauréat.e.s s'engagent à participer à au moins un événement scientifique organisé par PPH en vue d'y présenter le résultat du projet.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Chaque projet devra être porté par deux responsables scientifiques de disciplines distinctes, dont un.e chercheur.se en SHS.

Ne peuvent être porteur.se.s de projet que les chercheur.ses membres d'une unité ou d'un centre de recherche rattaché.e à UP Cité.

Les modalités de gestion du financement seront discutées avec les lauréat.e.s.

CALENDRIER

Date limite d'envoi des propositions : **30 juin 2023 (14h00)**

Notification des décisions et des ressources accordées : Septembre-Octobre 2023

Lancement des projets sélectionnés : autonome 2023

Pour toute question relative à cet appel, contacter : amel.ghozia@u-paris.fr



INFORMATION SUR LE CONSORTIUM

Nom et Prénom porteur·se 1		Nom et Prénom porteur·se 2	
Email et téléphone porteur·se 1		Email et téléphone porteur·se 1	
Laboratoires d'affiliation des porteur.se.s	1.	2.	
Liste des membres du consortium du projet indiquant les noms, prénoms, affiliations, disciplines et rôles dans le projet			



PRESENTATION DU PROJET

1. Description du projet scientifique

La description pourra inclure un contexte du sujet et un bref état de l'art, une présentation de la problématique de recherche, son originalité et les objectifs du projet (maximum 3 pages).



2. L'adéquation du projet avec les thématiques et /ou approches scientifiques de PPH

Ce paragraphe devra expliciter les liens avec les axes de recherche, les projets scientifiques de PPH ou les actions portées par l'Institut (maximum 1 page).



3. L'interdisciplinarité

Une description des aspects interdisciplinaires du projet et de la pertinence de cette approche par rapport à la question de recherche est attendue (maximum 1 page).



4. Les résultats attendus et le calendrier

Ce paragraphe pourra discuter la faisabilité du projet en rapport avec le budget et décrire l'impact de l'action à financer par PPH dans le cadre du projet global dans lequel il s'insère, le cas échéant. Indiquer un calendrier mentionnant les dates des principales étapes du projet. Préciser en particulier les livrables (maximum 1 page).



5. Le budget demandé

Lister les dépenses en indiquant la nature et le type de dépense parmi celles autorisées (maximum 1 page) :

- Missions (missions sur le terrain, participation à des congrès, journée d'études, etc.)
- Prestations de services externes
- Gratifications de stage
- Autre dépense de fonctionnement

Le montant total ne doit pas dépasser 10 000 euros. Il est possible de demander moins.

Le montant ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. En revanche, le budget doit être réaliste par rapport aux actions mises en place.

Les dépenses de personnel ne sont pas éligibles.



6. Valorisation du projet et participation aux événements de PPH

Indiquer quelle forme prendront les actions de valorisation de votre projet (retours d'expérience, colloques, séminaires, articles de vulgarisation, vidéos, interventions dans les médias, expositions, entretiens) et votre implication dans les événements organisés par PPH en lien avec votre projet (maximum 1/2 page).



7. Bibliographie

Indiquer les publications de référence des membres de l'équipe ainsi que ouvrages/articles/documents visés dans le descriptif du projet scientifique.